

Santé infantile

La prise en charge des maladies devient réalité

Le ministre de la Santé publique vient de renforcer les capacités des agents prestataires de soins sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (Pcime). La première phase de formation a pris fin vendredi dernier à la Maison internationale de la culture à Porto-Novo.

132 agents de santé, 23 facilitateurs de cours, 3 directeurs de cours et 2 instructeurs ont été formés au cours des cinq sessions de formation qui ont eu lieu dans le département de l'Ouémé-Plateau du 18 juin au 12 octobre 2001.

L'objectif de la formation sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant vise à réduire le taux de mortalité infantile qui demeure élevé pour les enfants de moins de cinq ans, soit 158 pour 1000 naissances vivantes. La formation met l'accent sur les signes et symptômes de la maladie et les traitements convenables.

Le Pcime recommande aussi de conseiller et d'apprendre aux mères à administrer un traitement à domicile.

Les agents formés sont composés de 32 médecins, 46 infirmiers diplômés d'Etat et 54 infirmiers en santé. «Je restera particulièrement attentive à tout ce que vous ferez des connaissances reçues. Vous serez tous appréciés par rapport aux résultats qui seront obtenus à l'évaluation des activités de la Pcime d'ici six mois», a précisé le ministre de la santé publique, Mme Yvette C. Seignou Kandissounon.

Le Pcime vise à lutter contre les maladies meurtrières de l'enfant notamment le paludisme, les infections aiguës des voies respiratoires, les maladies diarrhéiques, la rougeole, la



Mme Kandissounon remettant les certificats de participation aux récipiendaires

malnutrition et le Sida.

Les partenaires du Pcime, l'Unicef et autres ont reconnu l'engagement du ministre de la Santé publique et du gouvernement pour la réussite du programme au Bénin. «Je voudrais au nom du Directeur régional de l'Oms solliciter votre engagement pour promouvoir l'extension de la Pcime à tous les autres départements du Bénin et renforcer la collaboration entre le Pcime et le «Programme Faire reculer le paludisme» pour optimiser l'efficacité des interventions en santé», a souligné M. Lazare Loko, Représentant-résident de l'Oms. Pour le Représentant-résident de l'Afrique, il reste encore des défis à relever. Il s'agit entre autres, d'impulser la mise en oeuvre du volet communautaire de la Pcime et de réduire les coûts de la prise en charge pour la rendre abordable partout au Bénin sans de grands moyens.

Le Directeur de l'Usaid a annoncé que son institution vient de signer un accord avec l'Afrique pour la deuxième phase de Prolipo, en vue de sou-

tenir le programme jusqu'en septembre 2004. «Ceci indique la reconnaissance des efforts louables de vous tous», a souligné M. Harry M. Lightfoot.

«Le gouvernement appréciera toutes vos actions pour la mobilisation de ressources complémentaires ou pour votre contribution dans l'amélioration des compétences nationales en matière de recherche, de gestion, de communication ou d'orientation communautaire», a dit Mme Kandissounon, en remerciant les partenaires au développement socio-sanitaire.

Le gouvernement du Bénin a opté, depuis 1999, de replacer son système de santé dans le cadre de ce vaste programme en vue de développer en même temps des interventions promotionnelles, préventives et curatives.

L'Assemblée mondiale de la santé a adopté en 1995 la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant comme l'approche d'un meilleur rapport coût/efficacité pour assurer la survie et le bon développement de l'enfant.

Ignace FANOU

Réforme dans l'Education nationale

Doter le ministère de l'Enseignement technique d'un plan d'action

Dans l'obligation de donner aux citoyens béninois la possibilité d'acquiescer les compétences nécessaires pour survivre et améliorer les qualités de vie, l'Etat béninois et le Ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle ont procédé vendredi dernier dans les locaux de l'Infosec, à l'ouverture de l'atelier de validation du plan d'action pour la mise en oeuvre de la réforme de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (Etfp).

Face à la mondialisation et aux progrès fulgurants des technologies de l'information, et de la communication qui s'annoncent comme les éléments incontournables du 21^{ème} siècle, l'Etat béninois et le ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (Etfp) ont réfléchi aux moyens à mettre en oeuvre pour adapter l'Etfp aux besoins d'un monde en rapide changement afin de préparer les Béninois dans le monde du travail et de la citoyenneté responsable. Pour la mise en oeuvre de la réforme de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (Etfp), une estimation globale



M. Dominique Sohounloulou

d'environ 73 milliards de Fcfa a été faite. Le sous plan n°2 ayant pour objectif l'amélioration de l'offre de formation et des capacités de l'Etfp varie de 62 milliards de Fcfa.

Ce plan d'action vise à améliorer les cadres institutionnels, juridiques et financiers du système, à offrir des formations et des capacités et à développer des ressources humaines du système de l'Etfp.

En effet, 270 actions envisagées dans le plan d'action ont été réparties de la manière suivante: 52 actions liées à la réali-

sation des études et à l'élaboration des concepts. 25 actions liées à l'actualisation et l'élaboration des programmes de formation, 34 autres, liées à la dotation en personnels enseignant, administratif et d'encadrement, 36 actions liées à la formation des formateurs enseignants et des personnels administratifs et d'encadrement. Quant aux autres actions, 29 sont liées à la mise en place des infrastructures, 34 à la mise en place des équipements et enfin 35 actions sont liées à la mise en place des moyens de fonctionnement. Le succès de ce plan d'action pour le développement de l'Etfp dépend grandement du financement de cet enseignement, qui inclut le partage des coûts et les productions de ressources pour les institutions de l'Etfp. Il est généralement admis que l'Enseignement technique et la formation professionnelle figurent parmi les programmes lucratifs les plus coûteux au monde.

Le financement est assuré, en grande partie, par le budget national et d'autres sources extérieures.

Funmi EKWEGBALU

Extension du réseau Opt

La publinphone cellulaire s'installe dans les villages lacustres

Les populations des cités lacustres des sous-préfectures des Aguégus et de Sô-Ava, bénéficient désormais d'un réseau moderne de publinphone cellulaire. Sa mise en service a lieu vendredi dernier à Houédomey, par le ministre Gaston Zossou.

Sô-Ava, Ganvié 1, Ganvié 2, Sô-Tchanhoué, Sô-Zouanko, Zoungamé, Avagbodji et Houédomey, sont les localités des Aguégus et de Sô-Ava à bénéficier du réseau de publinphone cellulaire. Le coût global de ces systèmes, infrastructures et équipements réunis, s'élève à deux cents millions de francs Cfa. Chaque site dispose d'une batterie de trois Publinphones mixtes (à pièces et à cartes) et permettra aux populations de téléphoner, selon leurs moyens.

Selon le directeur général par intérim de l'Office des postes et télécommunications (Opt), M. Flavien A., la mise en place de ces infrastructures de communication s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de modernisation et de développement entrepris par l'office. L'une des missions de l'Opt consiste, a-t-il dit, à réduire les distances et à intensifier les échanges entre les hommes. Selon le directeur,

les télécommunications, à l'instar des routes, des ponts, des pistes de desserte rurale, constituent les infrastructures de base permettant le décollage socio-économique. Le ministre de la Communication et de la Promotion des technologies nouvelles, M. Gaston Zossou, a indiqué que les technologies ne méritent pas seulement d'être apprivoisées. Aussi, a-t-il remercié les agents de l'Opt qui, selon lui, ont compris qu'il est possible de tirer des avantages des technologies universelles et les ont adaptés aux réalités du Bénin. Le ministre Gaston Zossou a, par ailleurs, exhorté les riverains à faire un bon usage de ces installations, seule condition pour la mise en place d'autres infrastructures dans ces localités.

Les représentants des préfets des départements de l'Atlantique/Littoral et de l'Ouémé/Plateau, puis le sous-préfet des Aguégus, M. Amos Dossou, ont remercié les autorités béninoises pour la réalisation du projet. Ils ont souhaité la dotation des autres cités lacustres de téléphonie cellulaire et de téléphone conventionnel.

Stanislas S. GONDONOU



L'Opt a relevé un défi

Association des usagers des Réseaux Gsm au Bénin

Pour défendre les intérêts des usagers du portable

L'Association des usagers des réseaux Gsm au Bénin (A.u.r.gsm/Bénin), a été mise sur les fonts baptismaux, en vue de défendre les intérêts des utilisateurs du téléphone mobile. C'était samedi dernier à l'Infosec à Cotonou.

La création de l'A.u.r.gsm/Bénin se justifie par la faible capacité d'utilisation des fonctions du téléphone mobile par les abonnés et la qualité des services offerts par les opérateurs du Global system for mobile communication (Gsm) au Bénin. L'Association a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de services liée au téléphone cellulaire. Pour y parvenir, l'A.u.r.gsm/Bénin se chargera d'informer, de sensibiliser et de former ses membres sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Ntic). Elle servira d'interface entre les clients et les opérateurs des réseaux du téléphone mobile au Bénin. Selon M. Edouard Wallace, président du Comité d'organisation, l'Aurgsm/Bénin a pour objec-

tifs spécifiques, d'informer et de sensibiliser les utilisateurs des produits Gsm sur leurs droits et devoirs, qu'elle défendra ; puis d'œuvrer pour une facilité d'accès économique et géographique au téléphone mobile au Bénin.

Le responsable de l'Ong Alcer, M. Martin Assogba, celui de la Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin, M. Romain Houéhou, et El Hadja Yassarath, ont félicité les membres de l'A.u.r.gsm/Bénin et les ont assurés de leurs aides. Les représentants des réseaux Gsm, Libercom et Télécel, Mme Glél et M. Luc Hounsinou, ont eux aussi assuré l'A.u.r.gsm/Bénin du soutien de ces réseaux. Les textes fondamentaux de l'Association, statuts et règlement intérieur, ont été adoptés au cours de l'Assemblée générale.

A l'issue des concertations, un bureau de sept membres a été installé et est dirigé par M. Edouard Wallace, pour un mandat de trois ans.

S. S. G.